



## Communiqué de presse

### **Tolérance zéro pour les conditions de travail !**

Le suicide d'une enseignante à Béthune fait suite à une liste déjà trop longue depuis la rentrée, liste établie par les sentinelles du travail dans les champs de l'Éducation, de la Recherche, de la Formation, de la Culture et de l'Éducation populaire.

Tous démontrent une fois de plus que le travail est gravement malade, que les salariés en meurent sans que rien ne change.

Si la tolérance zéro est de mise pour les conduites routières à risques, force est de constater que l'impunité est totale pour nos employeurs qui, de fait, possèdent « le permis de tuer ».

Cette situation est rendue possible parce que :

- Le silence et l'invisibilité sont organisés sur les conditions de travail
- le déni est maximal quant au lien avec l'exercice du travail et la responsabilité incombe aux personnels qui souffriraient de fragilité
- parce que les situations de violence au travail sont lot quotidien, liées à des choix et décisions relatifs à l'organisation du travail, ancrées sur la réduction des effectifs, l'évaluation, la flexibilité....
- parce que chacun/e est dépossédé/e du pouvoir de parler, de s'organiser, de s'adapter, de penser et que toutes les atteintes à la santé qui en découlent sont prises en charge par la collectivité publique et collective et non par les responsables.

Pour la FERC CGT, il y a urgence à pratiquer la tolérance zéro quant aux organisations du travail pathogènes et managements autoritaristes. Il y a urgence à mettre un terme à l'impunité, les lieux de travail n'étant pas des zones de non droit.

Cela passe par reconstruire la parole sur le travail, redéfinir des critères collectifs pour pouvoir exercer correctement son travail, faire respecter les obligations de tout employeur quant à la protection de la santé physique et mentale de tout travailleur, avec obligation de moyens et de résultat.

Montreuil, le 26 octobre 2012